



Voir plan de zonage N°02  
au 2 000ème

Voir plan de zonage N°12  
au 2 000ème

Voir plan de zonage N°13  
au 2 000ème

Voir plan de zonage N°14  
au 2 000ème

Voir plan de zonage N°15 au 2 000ème

**DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

- ZONAGE**
- ++++ limite communale
  - ..... limite de zone
  - UB désignation de la zone
  - 6m ET hauteur à l'égout du toit
  - 6m HT hauteur hors tout

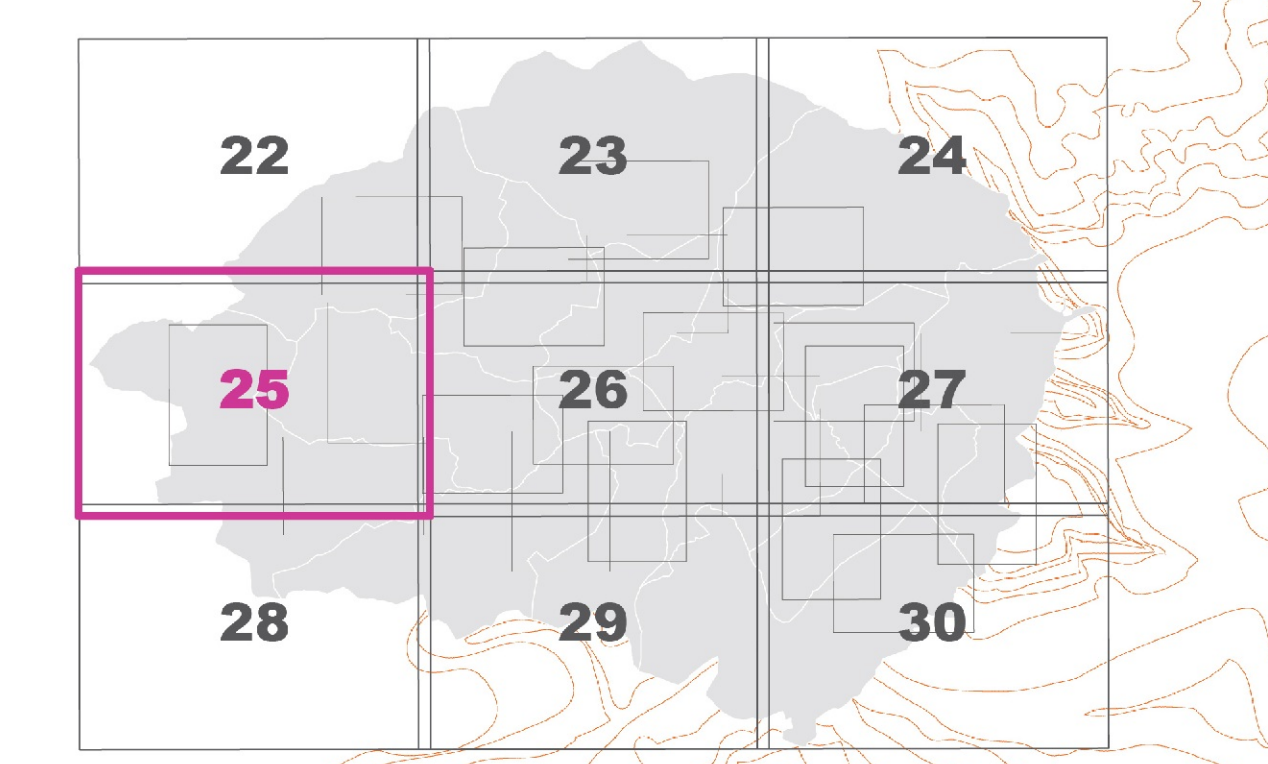
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**
- [Symbol] emplacement réservé
  - ALB 04 numéro d'opération

- PROTECTIONS**
- [Symbol] espace contribuant aux continuités écologiques

- AUTRES DISPOSITIONS**
- [Symbol] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
  - [Symbol] tracé de principe des futures voies
  - [Symbol] marge de reculement et cotation
  - [Symbol] secteur AOC

Communauté de Communes  
de la **VALLÉE DE VILLÉ**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**



**PLAN DE ZONAGE N° 25**

Fouchy, Lalaye, Maisongoutte, Steige et Urbeis

Dossier arrêté  
Janvier 2019  
Echelle : 1 / 5 000

